

RUCHE TROYENNE

SOCIÉTÉ ANONYME, COOPÉRATIVE CIVILE DE CONSOMMATION
Capital et personnel variables
Capital 50.000 fr. divisé en 500 actions de 100 fr. l'une

ÉMISSION PUBLIQUE

De 1.000 Obligations de 50 f. au porteur
Autorisée par l'Assemblée générale extraordinaire du 10 Juin 1899
Taux d'émission : 47 f. 50 — Intérêt : 4 0/0 l'an
Remboursables en 40 années par voie de tirages au sort semestriels
Termes de libération : 20 f. en souscrivant, 15 f. du 15 juillet au 15 août 1899, 12 f. 50 du 25 août au 10 septembre 1899
Avec faculté de libération anticipée donnant droit à l'intérêt immédiat
Souscription ouverte le 15 Juin — Close le 10 Juillet 1899

On souscrit : Au Siège social : 10, rue Couloumière à Troyes
Et dans toutes les Succursales de la Société
Où des circulaires et des bulletins de souscription sont à la disposition des souscripteurs

La Ruche Troyenne n'a rien d'une société financière. Elle n'a pas pour but d'accaparer le commerce de tout une région pour enrichir quelques capitalistes qui passent la main après fortune faite. C'est une Société fondée par la petite bourgeoisie troyenne et qui rembourse à ses clients, au prorata de leurs achats, les économies qu'elle réalise.

GARDE-MEUBLES TROYEN

Grande Salle de Ventes Publiques
8, Rue JAILLARD-Deschamps, 8
TROYES (Près la Gare) — TROYES

TOUS LES JOURS, VENTE A L'AMABLE
Grand choix de Meubles, Chambres à coucher, Salles à manger, Salons, Mobiliers de bureau, Matras, etc. de tous styles, Literie, Tapis, Rideaux, Pianos, Billards, Suspensions, etc. etc. etc. tout objet mobilier.
ENTRÉE LIBRE
8, Rue JAILLARD-Deschamps, 8

Pour le prix de Fr. 7.25
Contre remboursement, vous recevez un superbe Accordéon à Concert avec ses accessoires complets, avec pistons d'aspirés, qui ont été brevetés en tous les pays. Le garantissant, celui ne sera jamais perdue ou rompue, et chaque accordeur ne jamais dérangé sur son instrument à 10 touches, 40 voix, 2 basses, 2 registres, claviers découvert et nickel, bordé laque en même métal, une fine garniture complète, soufflets doubles et très-forts, 2 formidables scissures du sonnet assorties et avec coque nickel, 30 cm. grand, musique d'organe de 2 choeurs. Méthode pour apprendre jouer par soi-même et emballage gratis. Henri Sester, à Neussiedel, Allemagne.

Si vous voulez avoir de bonnes Chaussures, aussi bien de luxe que de fatigue, allez au Magasin du 9.90

9.90

71, RUE NOTRE-DAME, 71
SEULE MAISON A TROYES
Maisons à Reims, Châlons, Eprenay, St-Quentin, Charleville, Soissons

REPARATIONS EN TOUS GENRES

ELIXIR SESTER

SESTER LIQUEUR HYGIENIQUE
SESTER LIQUEUR DIGESTIVE
SESTER LIQUEUR DÉLIQUEUSE
SESTER LIQUEUR GRANDE LIQUEUR DE TABLE
SESTER LA REINE DES LIQUEURS

SE VEND CHEZ TOUS LES LIMONADIERS MARCHANDS DE LIQUEURS
Administration : J. CARRAUD Fils, Troyes

TIMBRES en CAOUTCHOUC

TIMBRES de POCHE OU DE BUREAU
Nom, Profession, Adresse
0^e 95 franco
Tampons, 0.50, 0.70, 1 f.
ENCRE S. TOUTES COULEURS
le flacon : 0.30 et 0.50

Dateurs-Timbres
Timbres vitesse
Cachets pour la cire
Mixture pour empreintes dorées et argentées

IMPRIMEUSE
Caractères mobiles. La seule pratique
15 fr., 20 fr. et 30 fr.

Ext. du Catalogue franco. — M. GATEAU, boul. Gambetta, 2, TROYES

Fabrique de SABOTS et GALOCHES en tous genres

Louis CROISÉ Fils

à PALIS (Aube)

SABOTS : Bouleau, hêtre et noyer de toutes espèces
SPECIALITÉ de Sabots couverts ordinaires et fantaisie
BRIDES A SABOTS
TRAVAIL SOIGNÉ — PRIX TRÈS MODÉRÉS
Envoi FRANCO du Tarif sur demande

GALOCHES et SOCCQUES estampés cirés et vernis
SEMELLES NOYER ET HÊTRE
FORMES pour Galoches et Socques

AU PROGRÈS

131, Grande-Rue — BAR-SUR-SEINE — Grande-Rue, 131

NOTTIN-HAAS

Magasin de Chaussures en tous genres

GRAND CHOIX D'ARTICLES D'HIVER LUXE ET TRAVAIL
Fabrique de Galoches — Remontage
SOLIDITÉ — PRIX MODÉRÉS — ÉLÉGANCE

PASTILLES VOCALES PARISOT.

Les produits entrant dans la composition de ces pastilles sont les véritables spécifiques des cordes vocales et des voies respiratoires.
Nos meilleurs orateurs, nos plus grands artistes ne doivent leur succès qu'à l'emploi de ces pastilles (8 à 10 par jour).
LA BOITE : 2 FRANCS
VAUVILLÉ, pharmacien à Levallois

A.-F. COLLIN

ATELIER DE CONSTRUCTION A VAPEUR
A VENDEUVRE (Aube)

Construction spéciale de CHARRIERS BARBANT fixes et mobiles
CHARRIERS EN FERME ET A TRAVAIL
CHARRIERS A ARGILLIÈRE nouveaux systèmes
Construction et réparations de BÂTIMENTS à l'échelle et à vapeur, machines à vapeur, pompes, etc. etc. etc.
La Maison garantit la réparation des machines de tous systèmes

Demander dans tous les débits de boissons, Le SOCIAL QUINQUINA, Apéritif tonique et fortifiant, contenu dans les bouteilles de la VERRETERIE OUVRIÈRE.
Remise de 10/0/0 pour la propagande du Parti ouvrier.

NOUVEL ALAMBIC BRULEUR

FIXE ou BASCULANT Breveté s. g. d. g., système DÉROY
Produit de l'École de l'Etat, avec ou sans réchauffeur en distillant vin, cidre, eau, sucre, fruits, etc. 1.800 Appareils vendus depuis 1888.
DÉROY Fils Aîné, Constructeur, 75, 77, r. de Valenciennes (Paris)
A l'EXPOSITION, Palais des Machines, Cases 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.
Appareils de Distillation — ENVOI FRANCO DU TARIF ILLUSTRÉ

L. MOULIN

à GOURNAY-EN-BRAY (Seine-Infér.)
GRANDE BRASSERIE DE
CIDRE ET POIRÉE
S'adresser au Citoyen BOUHENY-GORNET, représentant de commerce, rue de l'École, 54, à Rémilly-sur-Seton.

M^{me} JACQUOT

Répare les Chaises Fautouils, etc.
7, Rue Courbet, NANCY

A L'ÉCREVISSE RUSSE

Provenance directe
CHAMPIGNONNERIE
Des Carrières d'Arcueil
Champignons : 0 fr. 80 la livre

LOUIS JEAN Fils

Représentant
Case 200, allée aux Fromages aux Halles
TROYES
COMMISSION — EXPORTATION

Clichés TYPOGRAPHIQUES EN TOUS GENRES

F. LEPAGNEZ

TROYES — 16, Rue du Palais-de-Justice — TROYES

Clichés d'Annonces de Journaux
MARQUES de FABRIQUE pour le DÉPOT
Vues d'Usines, Ateliers, etc.

PRIME A NOS ABONNÉS

Nous offrons en prime à tous nos Abonnés une magnifique MONTRE REMONTOIR portant sur le boîtier l'insigne du Parti ouvrier français.
Ces remontoirs, d'une valeur réelle de 25 francs, sont livrés à nos abonnés ou membres du Parti ouvrier à 13 fr., pris au bureau du Journal. Pour les recevoir franco par la poste, joindre 0.70 en sus pour port et emballage.
Ces montres sont livrées au public au prix de 15 francs.
S'adresser chez le citoyen CORGERON, rue Turanne, 22, à Troyes, représentant d'un magasin des Trois-Huit pour le département de l'Aube.

IMPRIMERIE OUVRIÈRE DE L'AUBE

TROYES — 10^{bis}, Place de l'Hôtel-de-Ville, 10^{bis} — TROYES

En-têtes de Lettres • Factures • Enveloppes • Circulaires • Cartes adresses
TARIFS : Livraison très rapide LETTRES DE DÉCÈS Livraison très rapide MANDATS
PLANS : SPÉCIALITÉ D'AFFICHES NOIRES & DE COULEUR MENUS
Lettres de Mariage et de Naissance • Etiquettes • Brochures et Catalogues

AVIS AUX FUMEURS

CAMARADES,
Demandez dans tous les bureaux de tabac, bazars, etc., le papier des **TROIS-HUIT**, 10 centimes le cahier.
Comme le savon des Trois-Huit, le Chambard et la Montre du Parti ouvrier, le Papier des Trois-Huit donne des munitions pour la propagande socialiste.
Le propager, c'est préparer le triomphe de la Révolution sociale !
Dans le Nord, nos amis mettent à l'amende d'une tournée tout fumeur non possesseur d'un cahier des **TROIS-HUIT**; cette mesure doit être généralisée.
La vente du papier des **TROIS-HUIT** peut facilement se faire par les marchands de journaux socialistes, ce qui aura l'avantage d'augmenter leur journée et de grossir la caisse du Parti.
Pour les recevoir franco en gare, dans de bonnes conditions de prix, les expéditions doivent être de 20 paquets de 100, soit deux mille cahiers.

BIBLIOTHÈQUE DU PARTI OUVRIER FRANÇAIS

Maison du Peuple, 10 bis, Place de l'Hôtel-de-Ville, Troyes

TITRES et NOMS des AUTEURS	PRIX par cahier	Prix en sus	PRIX par cent
DOUBLE RÉPONSE A MM. DESCHANEL ET DE MUN, par Jules Guesde	0 20	0 40	»
LE COLLECTIVISME AU PALAIS BOURBON, par Jules Guesde	0 10	0 05	6 »
PATRIOTISME ET INTERNATIONALISME, par Jean Jaurès	0 10	0 05	6 »
COMMUNISME ET ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE, par Paul Lafargue	0 10	0 05	6 »
PROBLÈME ET SOLUTION, LES 8 ^e A LA CHAMBRE, par J. Guesde	0 10	0 05	6 »
PROGRAMME AGRICOLE, commenté par P. Lafargue	0 10	0 05	6 »
DÉMOCRATIE SOCIALISTE ALLEMANDE DEVANT L'HISTOIRE	0 10	0 05	7 »
CONGRÈS NATIONAL DU PARTI OUVRIER (Lille 1890, Marseille 1892, Paris 1893, Nantes 1893), chaque	0 10	0 05	7 »
LE COLLECTIVISME, Conférences de Jules Guesde à la Société d'études économiques et politiques de Bruxelles	0 10	0 05	7 »
LA GRÈVE DE CARMAUX, par Jean Jaurès	0 15	0 10	41 »
SANS PATRIE, par René Chauvin	0 15	0 05	7 »
ALMANACH DU PARTI OUVRIER, pour 1892, 1893, 1894, chaque	0 15	0 10	10 »
PAUL LAFARGUE EN COUR D'ASSISES, par Millierand	0 15	0 05	7 »
PROGRAMME DU PARTI OUVRIER, par J. Guesde et P. Lafargue	0 20	0 10	20 »
LE DROIT À LA PAIN, par P. Lafargue	0 20	0 05	15 »
LE RÉSUMÉ POPULAIRE DE SOCIALISME, par Henri Brisson	0 20	0 40	»
PHILOSOPHIE DU SOCIALISME, par Gabriel Deville	0 15	0 05	»
L'ALMANACH DU PARTI OUVRIER, pour 1896	0 25	0 10	»
LA SOCIÉTÉ COLLECTIVISTE, par Henri Brisson, avec préface de Millierand	0 50	0 15	»
LE MANIFESTE DU PARTI COMMUNISTE, par Karl Marx et Frédéric Engels	0 30	0 15	»
PROPRIÉTÉ, ORIGINE ET ÉVOLUTION, par P. Lafargue	2 60	0 40	»
PRINCIPES SOCIALISTES, par G. Deville	3 00	0 40	»
CRANTS RÉVOLUTIONNAIRES, par Eugène Pottier	5 00	0 40	»
LE CAPITAL, par Karl Marx	5 00	0 60	»
COLLECTION DES 17 NUMÉROS DE L'ÈRE NOUVELLE	15 00	4 20	»
SOCIALISME ET SOCIALISME, par Al. Vallès et de Dr Z.	0 50	0 40	»
ROBOTS SOCIALISTES, par Sibire-Sibouy	0 20	0 10	»
DISPARITION DE LA PETITE PROPRIÉTÉ, par Karl Kautsky	0 30	0 10	»
BARBARIE ET CIVILISATION, par F. Engels	0 30	0 10	»
SOCIALISME. RÉVOLUTION, INTERNATIONALISME, par Deville	0 50	0 10	»
LEURS ARGUMENTS ANTICOLLECTIVISTES, par Brisson	0 15	0 05	»
POUR ET CONTRE LE COLLECTIVISME, par Brisson	0 25	0 10	»
LE 18 BARRIÈRE, par Karl Marx	0 50	0 40	»
YVES GUYOT TYRANNISÉ PAR LE SOCIALISME, par André Saint-Gilles	0 05	0 05	»
PROPAGANDE SOCIALISTE DANS LES CAMPAGNES, par le Dr Dehon	0 15	0 10	»
DES LOIS PROTECTRICES DU TRAVAIL, CE QU'ELLES SONT, CE QU'ELLES DEVIENNT ÊTRE, par Jules Guesde	0 20	0 40	»
MISÈRE DE LA PHILOSOPHIE, par Karl Marx	2 75	0 40	»
ANARCHISME ET SOCIALISME, par G. Plekhanoff	0 30	0 10	»
QU'EST-CE QUE LE SOCIALISME, par Henri Brisson	1 00	0 10	»
L'AMÈRE-LOMBARDIEN DEVANT LA CHAMBRE, par Jules Guesde	0 15	0 10	»

Adressez demandes et mandats au citoyen J. BRÉE

NANCY-CHANSONS

NANCY S'EMBÊTE

Oh ! le vilain Juillet morose !
Vit-on jamais un temps pareil ?
Nancy-la-Belle s'ankylose,
Elle réclame le soleil.

Oh sont-ils donc, nos beaux dimanches ?
Où sont les fêtes des faubourgs,
Les coutils blancs, les robes blanches,
Temps des roses et des amours ?

Elle se morfond, la jeunesse,
Et pleure — Désolation,
De préparer une kermesse
Fondant sous l'aondalation !

Et dans le Cercle des Michottes,
Où trôna toujours la gaité,
Elles s'attristent, les pariottes,
Et le géant est embêté.

Même les pêcheurs à la ligne
(Gens cependant calmes, toujours)
Désespèrent — craignant la guigüe,
Qui ferait rater leur concours.

Stanislas se fait de la bile
Et redoute — destin fatal —
Qu'on ne puisse peindre sa grille,
Ni restaurer son piédestal.

Et les palmiers que, sur la Place
Thiers, installa Monsieur Royer,
Glottent et demandent grâce
Au Bon Dieu, qui va les noyer.

Préf, c'est la tristesse sans trêve,
Et tenez... pendant que j'écris,
Voici qu'on m'annonce la grève
Des Piqueuses de chez Legris !

Jean DE LA CROIXE
Nancy, 4 juillet 1899.

NANCY-CHANSONS

LE PAVEUR

J'ai toujours du cœur à l'ouvrage
Et je travaille sans souci.
Je ne connais pas le chômage
Car je suis... Pavéur, à Nancy !

Pavéur à Nancy ? C'est suave.
Ce n'est pas un métier banal ;
Je pave autant que je dépave,
On me paye — et ça m'est égal.

Pavéur content, j'affectionne
Le système que vous savez,
Et fobéris, quand on m'ordonne :
« Plantez pavés ! ôtez pavés ! »

Établissent-ils une conduite ?
« Dépavez ce coin, s'il vous plaît. »
« — Avez grand plaisir, tout de suite. »
Dépavons ! — Repavons ! — C'est fait !

Mais... dépavons ! Car on m'explique
Qu'il faut creuser nouveau chemin.
Béni soit-tu, câble électrique !
On pourra repaver demain.

Bon ! le lendemain, je repave.
Fatalité ! Terrible coup !
On croit prévoir (et, c'est très grave !)
Un affaissement de l'égoût.

Dépavage ! Puis repavage,
Lequel à peine est achevé,
Vlan ! l'eau de Moselle fait rage !
Je repave mon pavé.

Et puis le Gaz me fait des grâces.
Belle fuite, sentant mauvais !
Je déplace et remets en places,
Avec délices, mes pavés.

C'est pas fini, j'ai de la chance.
Gloire maintenant aux Tramways !
En leur honneur, je mets en cause
Mes petits amours de pavés.

Préf, je bénis la bonne Ville,
Et ce n'est pas ma faute si
Je vous rends parfois difficile
La promenade dans Nancy.

De mes pavés heureux esclave,
Joyeux Pavéur municipal,
Je pave, dépave, et repave,
Et suis toujours au Point-Central !

Jean DE LA CROIXE
Nancy, 6 juillet 1899.

Une statue à Pintenville
Monsieur le rédacteur,
L'imprimerie administrative (travaux de luxe, journaux, cartes de visite), de Pintenville, ne fonctionnant pas encore, et le journal de la localité, *L'Écho du village*, ne devant paraître que dans quelques semaines, je m'adresse à vous pour vous prier de bien vouloir insérer les quelques lignes ci-dessous :
« La trompette sacrée (le chef de la Chorale de la Monnaie d'ici : la sacrée trompette), de l'indiscrétion vient de m'annoncer que le conseil municipal de Pintenville, dans sa dernière séance a décidé, pour le 14 juillet, l'inauguration d'une statue sur la place de la mairie du village. Par 42 voix contre 4, la statue a été votée. Mais au moment de lever la séance, on s'est aperçu que Pintenville ne possédait pas encore de grands hommes défunts.
Veuillez donc faire savoir, Monsieur le rédacteur, à la municipalité que je suis tout disposé à me sacrifier. Que M. le maire vienne me voir, nous rédigerons ensemble mon acte de décès ; puis je me ferai sauter la cervelle. Si huit ou dix jours ne suffisent pas au sculpteur pour reproduire ces traits, on pourra me faire empaler en attendant, et le 14 juillet, aux accents de la *Pintenvilloise*, on inaugurerà, place de la Mairie, la statue de celui qui vous prie d'agréer ses sincères salutations.
Lucas STROUS,
Poète-moréliste d'office.

Question d'éclairage décoratif
Nancy, le 9 juillet 1899.
Monsieur le rédacteur,
J'ai lu dernièrement, dans votre estimable journal, quelques réclamations fort justes au sujet de l'éclairage des places Carrière et Stanislas à Nancy.
Permettez moi de vous dire que bien des Nancéiens souscrivent aux notes publiées, notamment en ce qui concerne les lampadaires de la place Carrière et du Palais du gouvernement.
Mais ne vaudrait-il pas mieux : 1^o déplacer les deux grands candélabres ornés, situés à la sortie de l'Arc-de-Triomphe, sur un remblaiement de trottoir, candélabres qui coupent malheureusement les colonnes et qui seraient mieux à la place, autour de la statue de Hérodote, faisant pendant à ceux de la statue de Callot ; 2^o remplacer ces deux candélabres par quatre lampadaires ordinaires, placés à égale distance le long de l'Arc-de-Triomphe, sur le trottoir de la petite place qui précède les deux palais de tribunaux. Le centre de l'Arc-de-Triomphe y gagnerait en esthétique et la res-

La place Carrière et la place Stanislas
Nancy, 5 juillet 1899.
Monsieur le rédacteur,
A l'approche du 14 juillet, la municipalité fait redorer les élégants candélabres à gaz, qui, au nombre de huit, flanquent les angles de la place Stanislas, ainsi que la grille octogonale qui entoure la statue du roi de Pologne. Les Nancéiens ont vu avec plaisir ces restaurations nécessaires, qui rendent tout son lustre à notre belle place.
D'autre part, on n'a pas oublié non plus les deux candélabres situés rue Hérodote, proche l'Arc-de-Triomphe.
Mais, aux deux extrémités de la Carrière, à l'entrée de l'hémicycle et à la sortie de l'Arc

Et s'agit-il
11 juillet

GARDE-MEUBLES TROYEN
 Grande Salle de Ventes Publiques
 9, Rue Jallant-Deschamps, 9
 TROYES - (Près la Gare) - TROYES

TOUS LES JOURS, VENTE A L'AMIABLE
 Grand choix de Meubles de Chambres à coucher, Salles à manger, Salons, Mobiliers de bureaux, Meubles ordinaires et de style, Litiges, Tapis, Rideaux, Pianos, Billards, Suspensions.
 Le Garde-Meubles Troyen se charge de l'achat et de la vente de tout objet mobilier.

ENTRÉE LIBRE
 9, Rue Jallant-Deschamps, 9

Pour le prix de Fr. 7.25
 contre remboursement, vous recevez un superbe Accordéon à Concert avec ses nouveaux claviers avec pitons de spirales, qui ont été brevetés en tous les pays. Je garantis, qu'ils ne seront jamais percés ou rompus, et chaque acheteur n'a jamais de chagrin ou des frais de réparation. Cet Instrument a 10 touches, 40 voix larges, 2 basses, 2 registres, clavier découvert en nickel, bordé baguette en même métal, une fine garniture complète, 2 soufflets doubles et très-forts, 2 fermoirs, échasses du soufflet assortis et avec coins nickel, 35 cm. grand, musique d'orgue de 2 chœurs. Méthode pour apprendre jouer par soi-même et emballage gratis. Port: Fr. 1.25.
 Henri Suter à Neuenrade, Allemagne.

AU PROGRÈS
 -Rue - BAR-SUR-SEINE - Grande-Rue, 131

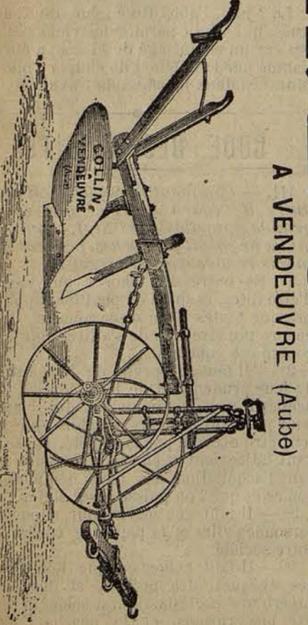
VOTTIN-HAAS
 de Chaussures en tous genres

BOIX D'ARTICLES D'HIVER LUXE ET TRAVAIL
 rique de Galoches - Remontage

PRIX MODÉRÉS - ÉLÉGANCE

A.-E. COLLIN
 A VENDEUR (Aube)

ATELIER DE CONSTRUCTION A VAPEUR



Construction mécanique de CHARRIERS PRÉPARANT fèves et machines

Si vous voulez avoir de **bonnes Chaussures, aussi bien de luxe que de fatigue, allez au Magasin du 9.90**

71, RUE NOTRE-DAME, 71
 SEULE MAISON A TROYES
 Maisons à Reims, Châlons, Eprenay, St-Quentin, Charleville, Soissons

9.90 PRIX UNIQUE

REPARATIONS EN TOUS GENRES

ELIXIR SESTER

SESTER LIQUEUR HYGIÉNIQUE

SESTER LIQUEUR DIGESTIVE

SESTER DÉLICIEUSE LIQUEUR

SESTER GRANDE LIQUEUR DE TABLE

SESTER LA REINE DES LIQUEURS

SE VEND CHEZ TOUS LES LIMONADIERS MARCHANDS DE LIQUEURS
 Administration: **J. CARRAUD Fils, Troyes**

TIMBRES en CAOUTCHOUC

TIMBRES de POCHE OU DE BUREAU

Nom, Profession, Adresse
0^f 95 franco
 Tampons, 0.50, 0.70, 1 f.
 ENCRE S TOUTES COULEURS
 le flacon : 0.30 et 0.50

Dateurs-Timbres
 Timbres vitesse
 Cachets pour la cire
 Timbres avec attributs
 Mixture pour empreintes dorée et argentée

IMPRIMEUSE
 Caractères mobiles. La seule pratique
 15 fr., 20 fr. et 30 fr.

Ext. du Catalogue franco. — M. GATEAU, boul. Gambetta, 2, TROYES

AVIS AUX FUMEURS

CAMARADES,
 Demandez dans tous les bureaux de tabac, bazars, etc., le papier des **TROIS-HUIT**, 10 centimes le cahier.

Comme le savon des Trois-Huit, le Chambard et la Montre du Parti ouvrier, le Papier des Trois-Huit donne des munitions pour la propagande socialiste.

Le propager, c'est préparer le triomphe de la Révolution sociale!

Dans le Nord, nos amis mettent à l'amende d'une tournée tout fumeur non possesseur d'un cahier des **TROIS-HUIT**, cette mesure doit être généralisée.

La vente du papier des **TROIS-HUIT** peut facilement se faire par les marchands de journaux socialistes, ce qui aura l'avantage d'augmenter leur journée et de grossir la caisse du Parti.

Pour les recevoir franco en gare, dans de bonnes conditions de prix, les expéditions doivent être de 20 paquets de 100, soit deux mille cahiers.

BIBLIOTHÈQUE DU PARTI OUVRIER FRANÇAIS
 Maison du Peuple, 10 bis, Place de l'Hôtel-de-Ville, Troyes

TITRES et NOMS des AUTEURS	PRIX par 1000 exemplaires	Prix par 100 exemplaires	Prix par 10 exemplaires
DOUBLE RÉPONSE A MM. DESCHANEL ET DE MUN, par Jules Guesde	0 20	0 10	»
LE COLLECTIVISME AU PALAIS BOURBON, par Jules Guesde	0 10	0 05	6 »
	0 10	0 05	6 »

NANCY-CHANSONS

NANCY S'EMBÊTE

Oh! le vilain Juillet morose!
 Vit-on jamais un temps pareil?
 Nancy-la-Belle s'ankylose,
 Elle réclame le soleil.

Où sont-ils donc, nos beaux dimanches?
 Où sont les fêtes des faubourgs,
 Les coutils blancs, les robes blanches,
 Temps des roses et des amours?

Elle se morfond, la jeunesse,
 Et pleure — Désolation,
 De préparer une kermesse
 Fondant sous l'inondation!

Et dans le Cercle des Michottes,
 Où trôna toujours la gailé,
 Elles s'attristent, les parlotte,
 Et le gérant est embêté.

Même les pêcheurs à la ligne
 (Gens cependant calmes, toujours)
 Désespèrent — craignant la guigne,
 Qui ferait rater leur concours.

Stanislas se fait de la bile
 Et redoute — destin fatal —
 Qu'on ne puisse peindre sa grille,
 Ni restaurer son piédestal.

Et les palmiers que, sur la Place
 Thiers, installa Monsieur Royer,
 Grelottent et demandent grâce
 Au Bon Dieu, qui va les noyer.

Bref, c'est la tristesse sans trêve.
 Et tenez!... pendant que j'écris,
 Voici qu'on m'annonce la grève
 Des Piqueuses de chez Legris!

Jean DE LA CRAWPE.
 Nancy, 4 juillet 1899.

Une statue à Pintenville
 Monsieur le rédacteur
 L'imprimerie administrative (travaux de luxe, journaux, cartes de visite), de Pintenville, ne fonctionnant pas encore, et le journal de la localité, *l'Écho du village*, ne devant paraître que dans quelques semaines, je m'adresse à vous pour vous prier de bien vouloir insérer les quelques lignes ci-dessous:

« La trompette sacrée (le chef de la Chorale de la Monnaie dirait: la sacrée trompette), de l'indiscrétion vient de m'annoncer que le conseil municipal de Pintenville, dans sa dernière séance a décidé, pour le 14 juillet, l'inauguration d'une statue sur la place de la mairie du village. Par 42 voix contre 4, la statue a été votée. Mais au moment de lever la séance, on s'est aperçu que Pintenville ne possédait pas encore de grands hommes défunts.

Veillez donc faire savoir, Monsieur le rédacteur, à la municipalité que je suis tout disposé à me sacrifier. Que M. le maire vienne me voir, nous rédigerons ensemble mon acte de décès; puis je me ferai sauter la cervelle. Si huit ou dix jours ne suffisent pas au sculpteur pour reproduire mes traits, on pourra me faire empâiller en attendant, et le 14 juillet, aux accents de la *Pintenvilloise*, on inaugurerà, place de la Mairie, la statue de celui qui vous prie d'agréer ses sincères salutations.

Lucas STROYA,
 Poète-marchand d'olives.

La place Carrière et la place Stanislas
 Nancy, 5 juillet 1899.

Monsieur le rédacteur,
 A l'approche du 14 juillet, la municipalité fait redorer les élégants candélabres à gaz, qui, au nombre de huit, flanquent les angles de la place Stanislas, ainsi que la grille octogonale qui entoure la statue du roi de Pologne. Les Nancéiens ont vu avec plaisir ces restaurations nécessaires, qui rendent tout son lustre à notre belle place.

D'autre part, on n'a pas oublié non plus les deux candélabres situés rue Héré, proche l'Arc-de-Triomphe.

Mais, aux deux extrémités de la Carrière, à l'entrée de l'hémicycle et à la sortie de l'Arc

dédié jadis à Louis XV par son beau-père, il existe quatre candélabres ornés, tout pareils à ceux de la place Stanislas et qu'il serait urgent de réparer également, ainsi que les quatre lanternes, jadis dorées, qui éclairaient le péristyle du palais du gouvernement.
 Veuillez agréer, etc.
 Un nancéien.

NANCY-CHANSONS

LE PAVEUR

J'ai toujours du cœur à l'ouvrage
 Et je travaille sans souci.
 Je ne connais pas le chômage
 Car je suis... Pavéur, à Nancy!

Pavéur à Nancy? C'est suave.
 Ce n'est pas un métier banal;
 Je pave autant que je dépave,
 On me paye — et ça m'est égal.

Pavéur content, j'affectionne
 Le système que vous savez,
 Et j'obéis, quand on m'ordonne:
 « Plantez pavés! ôtez pavés! »

Etablit-on une conduite?
 « Dépavez ce coin, s'il vous plaît. »
 « — Avez grand plaisir, tout de suite. »
 Dépavons! — Repavons! — C'est fait!

Mais... dépavons! Car on m'explique
 Qu'il faut creuser nouveau chemin.
 Béni sois-tu, câble électrique!
 On pourra repaver demain.

Bon! le lendemain, je repave.
 Fatalité! Terrible coup!
 On croit prévoir (ça, c'est très grave!)
 Un affaissement de l'égoût.

Dépavage! Puis repavage,
 Lequel à peine est achevé,
 V'là l'eau de Moselle fait rage!
 J'g rerepave mon pavé.

Et puis le Gaz me fait des grâces.
 Belle fuite, sentant mauvais!
 Je déplace et remets en places,
 Avec délices, mes pavés.

C'est pas fini. J'ai de la chance.
 Gloire maintenant aux Tramways!
 En leur honneur, je mets en danse
 Mes petits amours de pavés.

Bref, je bénis la bonne Ville,
 Et ce n'est pas ma faute si
 Je vous rends parfois difficile
 La promenade dans Nancy.

De mes pavés heureux esclave,
 Joyeux Pavéur municipal,
 Je pave, dépave, et repave,
 Et suis toujours au Point-Central!

Jean DE LA CRAWPE.
 Nancy, 6 juillet 1899.

Question d'éclairage décoratif
 Nancy, le 9 juillet 1899.

Monsieur le rédacteur,
 J'ai lu dernièrement, dans votre estimable journal, quelques réclamations fort justes au sujet de l'éclairage des places Carrière et Stanislas à Nancy.

Permettez moi de vous dire que bien des Nancéiens souscrivent aux notes publiées, notamment en ce qui concerne les lampadaires de la place Carrière et du Palais du gouvernement.

Mais ne vaudrait-il pas mieux: 1^o déplacer les deux grands candélabres ornés, situés à la sortie de l'Arc-de-Triomphe, sur un renfoncement de trottoir, candélabres qui coupent malheureusement les colonnes et qui seraient mieux à la place, autour de la statue de Héré, faisant pendant à ceux de la statue de Callot; 2^o remplacer ces deux candélabres par quatre lampadaires ordinaires, placés à égale distance le long de l'Arc-de-Triomphe, sur le trottoir de la petite place qui précède les deux palais de tribunaux. Le centre de l'Arc-de-Triomphe y gagnerait en esthétique et le resto

du monument ne ferait que gagner à l'adjonction de quatre candélabres ordinaires, aux colonnes dorées pour les parties en relief. Il est bon de faire de nos places Stanislas et Carrère un tout artistique, où les moindres détails soient d'accord avec la majesté de l'ensemble.

Une question pour finir : Les deux balcons de la Cour d'appel et du tribunal de commerce auraient un besoin extrême d'un coup de pinceau sérieux. Ils sont tous deux dans un état lamentable.

Veuillez agréer, etc.

Un vieux Nancéen.

La nouvelle Ecole des beaux-arts

Nous apprenons avec plaisir que les projets primitifs de construire la future école régionale des beaux-arts sur la place Boffrand, sont définitivement à l'eau.

C'est tant mieux pour la place Boffrand, la Pépinière, le monument Grandville, l'Institut chimique et la gendarmerie.

Tant mieux surtout pour notre Ecole des beaux-arts qui eût été un piteux monument public.

La construction projetée est abandonnée, grâce aux critiques de la presse, et c'est sur l'emplacement de l'hospice Saint-Julien, à côté du futur hôtel des Postes que sera édifiée dans quelques temps l'Ecole des beaux-arts.

MM. Le Monnier et Jasson doivent faire prochainement un voyage pour étudier les différentes écoles des beaux-arts. Espérons qu'ils rapporteront de ce voyage des études intéressantes qui permettront à l'architecte de la ville de Nancy de construire un bâtiment spacieux, élégant, confortable, susceptible de compter parmi les belles créations du Nancy du xx^e siècle, avec façade décorative, salles de travail et d'exposition, galeries de modèles, etc., etc.

Car, en somme, notre Ecole de Nancy est une des premières de France.

Son directeur, M. Larcher, aussi laborieux que modeste, a déjà vu 75 médailles décernées à ses élèves. C'est un brillant succès pour l'Ecole et pour la Lorraine.

Hospice Saint-Julien

On vient de découvrir, au sommet du bâtiment central du nouvel hospice Saint-Julien, le fronton triangulaire qui supportera l'horloge monumentale. Ce fronton est décoré d'une œuvre symbolique de sculpture, due au ciseau de Bussièrre, qui comptera parmi les meilleures et les plus mouvementées de notre statuaire nancéenne.

Au tour de l'horloge qui annoncera les heures aux vieillards hospitalisés, l'artiste a sculpté en relief trois personnages symboliques : « Le Temps se reposant laisse la Vieillesse couler des jours heureux sous l'égide de la Bienfaisance. »

Cette pensée est traduite par l'auteur avec un rare bonheur ; les figures sont fort expressives et les draperies finement fouillées.

Le nouvel hospice Saint-Julien possède là une œuvre de sculpture importante, digne à tous égards de la ville de Nancy.

Pendant que nous sommes sur les chantiers du nouvel hospice, ajoutons que, sauf le bâtiment parallèle au boulevard Lobau, enserrant en son milieu la chapelle aux trois nefs, bâtiment qui est à peine arrivé à la hauteur du premier étage, tous les autres pavillons isolés sont terminés pour le gros-œuvre de construction, les ravalements et la couverture. On achève les revêtements en ciment granité, on pose les fenêtres et les cloisons en larges briques de plâtre gris, ce pendant que les divers corps de métiers installent les escaliers de pierre, établissent les voûtes des sous-sols et des couloirs, et plafonnent les dortoirs communs et les petits appartements des pensionnaires.

Dans la seconde cour, formée entre les quatre grands pavillons des hospitalisés, se dresse une vilaine petite construction à usage de cuisines, nécessaire, sans doute, mais qui enlève toute son harmonie au grand bâtiment central, vu des portiques en construction de la chapelle.

Cette chapelle de Saint-Julien sera à trois nefs et avec tribunes.

Il est à désirer que la commission des hospices de Nancy et M. Jasson réservent dans l'épaisseur des murs de cette chapelle une petite excavation pour y placer les restes vénérables des insignes bienfaiteurs de l'hospice Saint-Julien, inhumés sous les dalles du très vieux temple de la rue Pierre-Fourier.

Plus d'une année est encore nécessaire pour organiser complètement le nouvel établissement hospitalier de la rue de la Prairie.

La chèvre de Bonsecours

Nancy, le 10 juillet 1899.

Monsieur le rédacteur,

J'ai lu, il y a quelques mois, dans un journal local, c'était peut-être bien *l'Est républicain*, qu'il était question d'acheter une chèvre municipale pour lui faire brouter les herbes folles qui croissent abondamment sur la porte Saint-Georges, la Cathédrale et d'autres monuments publics.

Si la chèvre municipale existe aujourd'hui (et elle existe, en effet, à la Pépinière), je prierais respectueusement son chevrier-cornac de la mener, en tram électrique ou autrement, jusqu'à l'église de Bonsecours, où, à la base du clocher de pierre, tout le long de la troisième corniche, elle trouvera une prairie verdoyante et fleurie.

Veuillez agréer, etc.

Un habitant du faubourg.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juillet 1899

La séance est ouverte à 8 h. 1/2. M. le maire préside. Il présente les excuses de MM. Maire, Krug, Frühsholz, Pierre Pariset et Andreux, empêchés d'assister à la séance.

M. Roussel, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observation.

On passe à l'ordre du jour qui appelle le projet de traité avec la Compagnie générale d'électricité pour la concession de la distribution et de la fourniture de l'énergie électrique.

M. Schuler demande la parole pour protester contre les conclusions du rapport de M. Marcot, et propose à la municipalité de ne pas donner suite au projet d'éclairage par l'électricité.

M. Marcot répond et dit que la ville ne s'engage que pour 25 années, tandis qu'à l'heure actuelle elle est liée pour une durée indéterminée. C'est une transaction amiable que le conseil propose ; elle est avantageuse pour la ville, c'est pourquoi la commission a jugé utile de l'accepter.

A l'heure actuelle, il est impossible d'obtenir plus de la Compagnie ; demander davantage serait amener la rupture.

M. le maire appuie M. Marcot et déclare que la commission a fait tout ce qu'il était possible de faire dans l'intérêt des habitants et des consommateurs.

M. André déclare partager cet avis et dit qu'il favorise les particuliers en général.

M. Schuler proteste et dit que la ville n'a pas le droit de donner un monopole de cinquante ans à la Compagnie.

M. le Maire répond que le monopole n'est que de vingt-cinq ans, puisque au bout de vingt-cinq années, la ville aura le droit d'adopter un autre système d'éclairage.

M. Sorel demande l'abrogation de l'article 23 et son remplacement par un autre qu'il trouve plus favorable.

M. Marcot reprend à son tour la parole, et signale certaines villes de France où le prix de l'électricité est plus élevé qu'à Nancy.

Le conseil passe ensuite à l'examen des articles du traité. Cet examen ne va pas sans quelques difficultés.

Les articles 1, 2, 3 sont adoptés d'emblée.

L'article 4, contesté par M. Gutton, est également adopté.

L'article 5 est contesté par M. Schuler, qui proteste contre le monopole de 50 années accordé à la Compagnie.

M. le maire démontre que, en réalité, le monopole n'est que de 25 années, puisqu'au bout de 25 ans la municipalité pourra rechercher tel mode d'éclairage qui lui semblera le plus convenable.

Enfin, l'article 6 est adopté.

Les articles 6, 7 et 8 sont adoptés.

L'article 9 donne également lieu à discussion, au sujet des branchements particuliers.

M. Gutton demande que seul le principal locataire soit chargé du paiement d'un branchement principal, et propose le renvoi à la commission pour la rédaction d'un nouvel article. Il trouve qu'il existe une différence entre le traité et la police.

M. Demonet intervient pour proposer un amendement.

A la suite de cet amendement, M. le maire déclare suspendre la séance, pour permettre à M. Marcot, rapporteur du projet, de se mettre en rapport avec la commission.

La séance, suspendue à 10 heures, est reprise à 10 heures 1/4.

M. Marcot prend la parole en sa qualité de rapporteur de la commission et propose le maintien de l'article 9.

Les amendements de MM. Gutton et Demonet, mis aux voix, sont repoussés.

L'article 9, mis aux voix dans son ensemble, est adopté à la majorité.

Les articles 10 et 11 sont adoptés. L'article 12 est contesté par M. Schuler.

M. le Maire rend honneur au courage de M. Schuler qui, toujours, est resté seul en opposition au sein de la commission. Il

MM. Sorel, Gutton, Demonet, André, Imhaus, Schuler, Spire, de Courteville, prennent part à la discussion et M. Marcot expose les conclusions du rapport. Il indique, comme M. le maire, avec quelles difficultés la commission est arrivée à trouver un texte satisfaisant les deux parties.

La question reste très complexe ; cependant, on la saisit mieux parce que, dans l'intervalle, la musique de la place Stanislas a cessé.

Un amendement qui est simple de l'article 23. André et Marcot donnent des explications avec lesquelles on a obtenu une cote mal taillée de l'article.

M. de Courteville combattant le rapport. Les amendements sont rejetés.

Le vote par appel nominal est par 20 voix contre 7, persistait à se taire ! Et la séance continuait !

L'écriture, quand on en a l'occasion, il faut noter pour l'exécution et les relations antérieures chez les abonnés, M. Schuler, qu'il soit tenu compte de ces excellents idées, qui semblaient trop peu appréciées par les deux personnes... les abonnés.

Les amendements comprennent assez de choses bizarres disposition du

grâce à M. Schuler, la séance fut votée en bloc, ayant dans les commissions d'électricité est finie. La réunion est donnée à deux délibérations des hospices.

Le projet d'établissement d'édifices publics — avec un projet se rapporte à la fois à la rue Saint-Nicolas.

Le projet de marché pour les travaux de captation de la forêt de Hays.

Ensuite plusieurs affaires, et vote une subvention pour le monument du sergent Blan-

Après des renseignements des beaux-arts, M. le maire municipalité n'est pour rien dans une feuille locale.

Il est nommé membre d'une commission en remplacement de M.

Le 11 h. 45.

DES TROUPES

chaque année, l'un des plus beaux de la fête nationale. Des familles, on revêt ses habits pour aller applaudir au théâtre, pour aller saluer le

Et de tous les coins de la ville, on se dirige vers le pôle, vers la place Carnot, et les toits se garnissent de

les trottoirs et les rues de monde. Pourtant, comme ailleurs, on remarque que

ils ne sont pas aussi nombreux que par le passé ; et les cafetiers se plaignent, une recette moindre.

On nous leurs doléances. Messieurs à qui vous en prendre !

Les arrivent : en grande tenue, blanche, qui fait ressortir le

ton, des épaulettes, du képi, des régiments d'infanterie défilent

par les rues adjacentes, vont s'aligner sur le cours Léopold ; les hussards viennent aussi, précédés de l'éclat strident de leurs

fanfares. En même temps, les personnes officielles gagnent les trois tribunes, arapées de grenat aux crépines d'or, qui s'alignent devant le palais de l'Académie. Une assistance

des plus choisies, — habits noirs ou tuniques brisées d'argent bleuté, — et les dames en printanières toilettes, — s'y case, avec des

caquets de conversations mondaines.

Neuf heures sonnent : les tambours battent, les clairons sonnent aux champs. Et, dans le grand silence qui se fait soudain sur

cette foule, voici, précédé de son guidon tricolore de commandant de corps d'armée, le général de Monard, qui, par la rue de la Pé-

CONSEIL MUNICIPAL DE NANCY

TRAITÉ

AVEC LA

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ

POUR LA

CONCESSION DE LA DISTRIBUTION ET DE LA FOURNITURE

DE

L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Rapport de la Commission

M. R. MARCOT, Rapporteur



NANCY

IMPRIMERIE NANCÉENNE, 13, RUE DE LA PÉPINIÈRE

1899

l'article 23, la bataille recommence. L'article 23 de M. de Courteville, le conseil a décidé que les employés de la Compagnie ne pourraient pas s'introduire à tout moment chez les abonnés. — Rires sur tous les bancs (?).

D'après cet article 23, l'abonné, tout en conservant, pendant la durée de la police, la faculté d'utiliser d'autres modes d'éclairage, ne pourra diminuer le nombre des lampes électriques primitivement installées, étant bien entendu qu'à partir de la deuxième année de l'abonnement, la consommation ne pourra jamais, pendant la durée de la police, être inférieure à la moitié de la quantité consommée pendant la première année.

l'ent par les rues adjacentes, vont s'aligner sur le cours Léopold ; les hussards viennent aussi, précédés de l'éclat strident de leurs fanfares. En même temps, les personnes officielles gagnent les trois tribunes, arapées de grenat aux crépines d'or, qui s'alignent devant le palais de l'Académie. Une assistance des plus choisies, — habits noirs ou tuniques brisées d'argent bleuté, — et les dames en printanières toilettes, — s'y case, avec des caquets de conversations mondaines.

Neuf heures sonnent : les tambours battent, les clairons sonnent aux champs. Et, dans le grand silence qui se fait soudain sur cette foule, voici, précédé de son guidon tricolore de commandant de corps d'armée, le général de Monard, qui, par la rue de la Pé-

CONSEIL MUNICIPAL DE NANCY

TRAITÉ

AVEC LA

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ

POUR LA

CONCESSION DE LA DISTRIBUTION ET DE LA FOURNITURE

DE

L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Rapport de la Commission

M. R. MARCOT, Rapporteur



NANCY

IMPRIMERIE NANCÉIENNE, 15, RUE DE LA PÉPINIÈRE

1899

CONSEIL MUNICIPAL DE NANCY

TRAITÉ

Avec la Compagnie générale d'électricité pour la concession de la distribution et de la fourniture de l'énergie électrique.

RAPPORT DE LA COMMISSION (1)

M. R. MARCOT, rapporteur

« Messieurs,

« L'éclairage électrique à Nancy date de 1887. A cette époque, la jurisprudence n'était pas établie sur les questions de distribution et de vente de l'électricité; elle ne le fut qu'en 1893, par une circulaire de MM. les Ministres de l'Intérieur et des Travaux publics, en date du 15 août, de laquelle il résulte qu'il appartient aux Administrations municipales de concéder le droit de distribuer l'énergie électrique, et qu'elles ne devront plus, à l'avenir, donner, à ce sujet, de simples permissions de voirie, mais des concessions, dans le sens propre du mot.

« La Ville, saisie d'une demande de M. Keller, lui

(1) La commission est composée de MM. Maringer, *maire, président*; Marcot, *rapporteur*; Spire, Friot, Stœber, Sorel, Rousselot, André, Schuler et Demonet, *membres du Conseil municipal*; Bichat, *doyen de la Faculté des sciences*; Blondlot, *professeur à la Faculté des sciences*; Perveau, *maître de conférences à la Faculté des sciences*.

accorda, dans les limites ordinaires des permissions de voirie, des autorisations de poser des câbles souterrains dans les rues (arrêté municipal du 27 août 1887). En même temps, un arrêté préfectoral donnait des autorisations analogues pour la grande voirie nationale.

« D'après l'article 10 de l'arrêté municipal, ces permissions de voirie pouvaient être retirées à toute époque, sur simple avis du Maire, sans aucun recours contre la Ville. Mais cette clause paralysant le développement de l'éclairage électrique, l'Administration municipale, sur les instances de la Compagnie nancéienne d'électricité, qui, dès le début, s'était substituée à M. Keller, prit un arrêté complémentaire, à la date du 20 novembre 1891. Ce nouvel arrêté garantit la Compagnie contre un retrait arbitraire des autorisations, et ne prévoit une révocation que pour des raisons concernant la circulation et la sécurité publiques. Cette manière de voir était conforme à la jurisprudence du Conseil d'État, qui ne paraît pas admettre qu'un droit de voirie, une fois accordé, puisse être révoqué à volonté.

« Dans ces conditions, la Ville ne pouvait contester à la Compagnie nancéienne et aux deux Sociétés qui lui ont succédé le droit de canaliser souterrainement toutes les rues de Nancy ; mais elle restait libre de donner d'autres permissions ou concessions semblables, et de fabriquer et de vendre elle-même l'électricité, en créant une usine municipale.

« Telle est la situation respective de la Ville et de la Compagnie générale d'électricité, concessionnaire actuelle des droits de l'ancienne Compagnie nancéienne, qu'elle a achetés à l'adjudication publique, qui eut lieu en juillet

1898, en suite de la liquidation de la Société d'éclairage et d'énergie électriques Fabius Henrion et C^{ie}, Société qui s'était constituée en 1896, par fusion avec la Compagnie nancéienne.

« La Ville de Nancy se trouve donc en présence d'une Société permissionnaire, dont elle ne peut ni révoquer, ni même restreindre les droits; et l'existence de cette Société, datant de plus de dix ans et ayant pu s'assurer la meilleure clientèle, rend difficile l'installation d'un concurrent. De son côté, la Société ne peut établir de câbles aériens, et ne jouit pas de la sécurité que lui donnerait une véritable concession.

« Ces raisons devaient engager la Ville, aussi bien que la Société permissionnaire à entrer en pourparlers pour régulariser la situation et obtenir, par une entente, des avantages réciproques. Aussi, en 1897, M. Fabius Henrion, gérant de la Société d'électricité, demanda-t-il de transformer sa permission de voirie en une concession lui accordant l'autorisation de placer sur les voies publiques des conducteurs souterrains ou aériens, destinés à la fourniture de courants électriques, pour la production de la lumière, de la force motrice, du chauffage et, en général, de toutes les applications industrielles de l'électricité.

« Cette concession était demandée pour une durée de 60 ans, avec monopole pendant 20 ans.

« A cette demande, étaient joints un projet de cahier de charges et un modèle de police pour la fourniture aux particuliers. Pour ceux-ci, les prix variaient de 0 fr. 12 à 0 fr. 07 l'hectowat-heure, suivant les minima imposés de consommation; pour la Ville, le prix était réduit de

L'article 9 donne également lieu à discussion, au sujet des branchements particuliers.

l'article 10 la bataille recommence. (Sur la demande de M. de Courteville, le conseil a décidé que les employés de la Com-

lent par les rues adj sur le cours Léopold; aussi, précédés de l'

40 p. 100, ainsi que celui de l'électricité destinée au chauffage et à la force motrice.

« Le Conseil municipal nomma une commission pour examiner la proposition de M. Fabius Henrion, à laquelle M. le Directeur du service de la voirie avait opposé un contre-projet. Après discussions, les bases d'un traité furent élaborées entre M. Henrion et l'Ingénieur de la Ville, quand survint la liquidation de la Société Fabius Henrion et C^{ie}, qui fit suspendre tous pourparlers. La Compagnie générale d'électricité, installée à la place de la Société en liquidation, reprit avec l'Administration municipale les négociations interrompues.

« Tout en reconnaissant que la permission de voirie et l'ancienneté de son installation créaient à la Compagnie une situation plus favorable qu'à toute autre Société, la commission fut d'avis de faire appel à la concurrence. Elle rédigea un projet de traité devant servir de base de discussion.

« La Compagnie du gaz, seule, adressa des propositions conjointement avec la Compagnie générale d'électricité.

« En voici le résumé :

« Durée de la concession, 35 ans ;

« Interdiction d'étendre les droits accordés.

« Prix pour les particuliers :

« Eclairage 0 fr. 08 l'hectowat-heure ;

« — 0 fr. 06 — pour le surplus au-delà de la première heure ;

« Réductions progressives avec la production jusqu'au prix minimum de 0 fr. 065 ;

L'article 9 donne également lieu à discussion, au sujet des branchements particuliers.

« Chauffage et force motrice, 0 fr. 05 l'hectowat.

« Pour la Ville :

« Bâtiments communaux..... 0 fr. 05

« Voies publiques..... 0 fr. 0325

« Autres usages..... 0 fr. 04

« Redevance de 0 fr. 02 par kilowat-heure vendu aux particuliers, payée par la Compagnie.

« Les propositions de la Compagnie générale d'électricité étaient les suivantes :

« 25 ans de concession et ensuite 50 ans de simple permission sans monopole, ou 40 ans de monopole.

« Prix pour les particuliers :

« La Compagnie rejette le système de la première heure.

« Eclairage.— Prix unique de 0 fr. 07 l'hectowat-heure, ou 0 fr. 08 sans garantie et 0 fr. 06 aux abonnés, garantissant un minimum de 1 fr. 50 par bougie et par an.

« Réductions progressives de 5 et 10 p. 100.

« Chauffage, force motrice, etc., 0 fr. 045.

« Pour la Ville :

« Bâtiments communaux. 0 fr. 03

« Voies publiques..... 0 fr. 03 pour éclairages partiels

« — 0 fr. 0275 — totaux

« Autres usages..... 0 fr. 0325

« La Compagnie refuse toute redevance.

« Les prix de location et d'entretien des branchements et des compteurs sont inférieurs à ceux de la Compagnie du gaz.

la bataille recommence. (Sur la demande de M. de Courteville, le conseil municipal a nommé les employés de la Com-

lent par les rues adj sur le cours Léopold ; aussi, précédés de l